

Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 septembre 2020 de M^{mes} et M. Ana Maria Barciela Villar, Bénédicte Amsellem, Uzma Khamis Vannini, Matthias Erhardt et Laurence Corpataux: «Genève ville solidaire: information facilitant l'accès aux prestations complémentaires (SPC) et soutien aux personnes isolées ou en situation de précarité afin qu'elles ne renoncent pas aux prestations complémentaires qui leur sont dues».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que l'accès aux prestations complémentaires est un droit;
- que la politique d'information initiée par la Ville de Genève est renforcée et effective;
- que de nombreuses personnes n'ont pas la connaissance de ce droit (retraité-e-s, familles, personnes isolées);
- qu'à un certain âge les problèmes de santé et les troubles cognitifs de la personne âgée l'empêchent de faire la demande, quand ce n'est pas un sentiment de honte de devoir «demander la charité»;
- qu'il résulte de ce qui précède qu'un nombre important des personnes ayant droit aux prestations complémentaires (mais qui ne les demandent pas) vit dans la précarité ainsi que l'a attesté une étude de la Haute école de travail social de Genève (HETS) et de la Haute école de santé de Genève (HEdS) datant de 2019;
- que vivre dans la précarité dans ces conditions constitue une injustice sociale indigne de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre à disposition tous les moyens pour informer la population des conditions d'obtention des prestations complémentaires;
- de repérer rapidement celles et ceux qui vivent aujourd'hui dans la précarité faute de percevoir les prestations complémentaires auxquelles ils et elles pourraient avoir droit;
- d'informer ces personnes de leur droit éventuel et de faire en sorte qu'elles soient accompagnées, si nécessaire, de manière adéquate dans les démarches, et ce jusqu'à l'obtention des prestations.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Faciliter l'accès aux prestations sociales et financières est l'une des priorités du Conseil administratif.

Pour y remédier, plusieurs projets sont portés par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). Le non-recours s'explique notamment par un manque d'information, la multiplicité des acteurs et actrices, la complexité administrative et des supports non appropriés, un sentiment de stigmatisation ou de honte. Or, il est démontré qu'une information sociale de qualité permet de prévenir la précarité, en identifiant les prestations en fonction de la situation spécifique de chaque bénéficiaire.

Compte tenu de la complexité du phénomène du non-recours, il convient de conjuguer plusieurs actions pour favoriser l'accès aux prestations des ayants droit: campagne de sensibilisation, adaptation des supports, contacts avec les personnes susceptibles de pouvoir bénéficier d'aides via par exemple des équipes mobiles, mise en place de dispositifs d'accès facilité avec l'ensemble des acteurs et actrices institutionnel-le-s et associatifs, notamment.

La Ville de Genève propose plusieurs types d'aides financières: prestations sociales (complémentaires assurance-vieillesse et survivants (AVS)/assurance-invalidité (AI), allocations de rentrée scolaire, aides financières ponctuelles. Toutes ces aides ont nécessité un engagement politique important afin qu'elles puissent être établies. Ainsi, il aura fallu aller jusqu'à la Chambre administrative de la Cour de justice pour que la Ville de Genève puisse continuer à octroyer des prestations financières en complément aux prestations cantonales aux personnes au bénéfice de l'AVS ou de l'AI. En effet, cette prestation était contestée par le Conseil d'Etat de l'époque qui ne souhaitait pas que la Ville de Genève puisse agir sur ce terrain. L'engagement de la Ville de Genève en matière d'aide pour les personnes les plus démunies est donc une réalité.

En outre, depuis maintenant plusieurs années, la Ville de Genève a mis en place quatre points info (Servette, Pâquis, Eaux-Vives, Plainpalais) qui ont pour mission de délivrer toute information utile au public. Un accompagnement pour d'éventuelles démarches à effectuer fait partie des prestations qui y sont proposées. Il s'agit ici d'une première réponse des autorités communales.

Pour faire connaître les aides proposées par la Ville de Genève, des flyers d'information sont régulièrement publiés et distribués dans les lieux et lors d'événements (Promotions Seniors, Croisière des aîné-e-s, ...). En outre, en 2012, une campagne d'information a été mise en place par le DCSS afin de faire connaître, à un plus large cercle de bénéficiaires potentiels, les prestations financières offertes.

En outre, la nécessité d'une coordination interinstitutionnelle a été soulignée dans l'étude de la Haute école de travail social (HETS) et de la Haute école

de santé (HES)¹ sur la problématique du non-recours aux prestations sociales citée par les motionnaires, ainsi que dans le rapport plus récent du professeur Bonvin².

Partant de ce constat, des liens rapprochés ont été mis en place avec le Canton et plus particulièrement avec le Département de la cohésion sociale (DCS), l’Hospice général et les associations partenaires afin de proposer des solutions concertées. Ainsi, la Ville de Genève participe, notamment, au projet de Bureau d’information sociale (BIS) en collaboration avec le Canton de Genève, l’Hospice général et les associations.

Ce dispositif est pensé comme une permanence de premier recours regroupant différents organismes afin d’informer et d’orienter les personnes concernées. Un soutien est proposé notamment en matière d’information sociale, de santé, d’aide financière, de logement ou encore de détresse psychologique. Afin de couvrir l’ensemble du territoire cantonal et d’atteindre des publics différents, le BIS se déplacera sur plusieurs sites. Ces lieux sont mis à disposition par les communes partenaires pour une période de dix semaines. Le public peut également s’informer sur les lieux, ainsi que sur les prestations à disposition, sur www.info-sociale.ch, site qui sera régulièrement mis à jour. La Ville de Genève a d’ores et déjà mis à disposition l’Espace de quartier Plainpalais du 4 février au 8 avril, puis jusqu’au 24 juin 2021 l’Espace de quartier Le 99. Elle compte poursuivre son engagement au sein de ce bureau.

Dans le cadre de ces permanences, un suivi confidentiel et gratuit des bénéficiaires est assuré afin d’ajuster les mesures existantes en fonction des nouveaux besoins, notamment ceux des personnes âgées bénéficiaires des SPC ou des personnes victimes de la crise sociale actuelle.

Ce bureau a pour vocation de répondre aux difficultés de compréhension ou d’orientation des bénéficiaires. Il permet aussi de travailler sur le sentiment de honte que vivent de nombreux et nombreuses bénéficiaires. En sortant des institutions et en s’installant dans un lieu neutre, en allant à la rencontre des publics concernés, il devient plus facile de demander un soutien. En outre, cela permet d’instaurer un nouveau rapport avec l’administration. En effet, les bénéficiaires relèvent souvent la difficulté qu’il y a d’être renvoyé d’un établissement ou d’un service à l’autre, sans obtenir de réponse satisfaisante. En regroupant des professionnels de plusieurs domaines au même endroit, nous répondons à cette problématique.

¹ Lucas, B., Ludwig, C., Chapuis, J., Maggi, J. & Crettaz, E. (2019). Le non-recours aux prestations sociales à Genève. Quelles adaptations de la protection sociale aux attentes des familles en situation de précarité? Rapport de recherche. Genève, Suisse: Haute école de travail social et Haute école de santé (HES-SO/Genève).

² Bonvin, J.-M., Lovey, M., Rosenstein, E. & Kempeneers, P. (2020). La population en grande précarité en période de Covid-19 à Genève: conditions de vie et stratégies de résilience. Rapport final de l’étude sollicitée par la fondation Colis du Cœur. Genève: Université de Genève.

Le DCSS poursuit ses réflexions afin de contribuer plus efficacement à la lutte contre le non-recours. Il souhaite développer des unités mobiles qui permettront d’aller directement à la rencontre des gens, par exemple lors de manifestations. En outre, le DCSS est l’interlocuteur privilégié de la population genevoise lors de chaque étape importante de sa vie. De ce fait, il apparaît important de renforcer l’information sociale dans les différents bureaux ouverts au public (Bureau d’information petite enfance (BIPE), Cité Seniors, ...).

En conclusion, le Conseil administratif rejoint les constats des motionnaires et salue leur intervention. Il rappelle également qu’il s’agit de l’un de ses objectifs de la législature actuelle. A travers l’action du DCSS, le Conseil administratif poursuivra son effort pour améliorer encore ses actions afin de lutter contre le non-recours et faciliter l’accès aux prestations. Il réaffirme également la nécessité de solutions concertées et co-construites avec l’ensemble des acteurs institutionnels et associatifs afin de lutter efficacement contre cette réalité qui a pour effet, bien souvent, d’installer durablement les personnes dans la précarité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos